



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aide juridictionnelle

Question écrite n° 61916

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les conditions d'exercice de l'aide juridictionnelle par les avocats. En France, près de neuf millions d'usagers sont éligibles à l'aide juridictionnelle dans l'ensemble des domaines qui relèvent de la justice au quotidien. Elle lui demande si le Gouvernement entend faire évoluer cette aide et ses conditions d'exercice.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ile-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61916

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 juillet 2014](#), page 6377